

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC161

présenté par
Mme Descamps, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase par les mots :

« dont au moins 1 % de dépenses en recherche et développement des administrations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est l'une des deux mentions ajoutées pour indiquer que les objectifs tant globaux que pour la seule recherche publique sont encouragés à être dépassés.